



Aide juridictionnelle a 55 pourcent

Par **Tchoupiluka**, le **10/01/2020** à **13:03**

Bonjour j'ai rencontré mon avocate avant d'obtenir aide juridictionnelle elle m'a demandé 840€ d'honoraires que je lui ai payés! (je n'ai jamais eu de facture) à la suite de ça j'ai obtenu aide juridictionnelle à 55% je lui ai donc demandé une facture! sur la facture il y a écrit que ses honoraires s'élèvent à 600€! Puis je lui ai réclamé ce que j'ai payé en plus soit 240€ j'ai la preuve car réglé par chèques BANCAIRES! autre question elle me demande de payer 60€ pour huissiers de justice en me disant que j'ai jamais payé mais la facture est à son nom! l'aide juridictionnelle ne prend pas en compte l'huissier de justice? pourquoi je dois payer une facture à son nom? Merci

Par **Visiteur**, le **11/01/2020** à **16:22**

Bonjour

Je vous suggère de poser votre question à la maison locale des avocats.

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/conseils-departementaux-dacces-au-droit-21771.html>